

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 8 septembre 2020, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, la séance s'est tenue à huis clos, par vidéoconférence. Sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Jacques Darche, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Susie Dubois, directrice générale, et Madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 17 août 2020;

4. Avis de motion

4.1 Règlement modifiant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;

5. Adoption de règlement

5.1 Règlement numéro 20-R-186-9 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 – Adoption du second projet de règlement;

5.2 Règlement numéro 20-R-232 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc municipal;

5.3 Règlement numéro 20-R-023-2 modifiant le règlement 00-R-23 régissant l'aqueduc et remplaçant les règlements numéros 97-R-386 et 98-R-386-1

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 19 août 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2020 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 19 août 2020, du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 juin 2020 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 juillet 2020 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 26 août 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. Dépôt des rapports internes du mois d'août 2020 : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

8. Législation et administration

8.1 Permanence de l'employée 10-0110 au poste d'adjointe administrative;

8.2 Paiement des frais à distance par les usagers de la bibliothèque;

9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 2 septembre 2020;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'août 2020;
- 9.4 Dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;
- 9.5 Prolongation de l'abolition des intérêts sur les comptes de taxes;
- 9.6 Dépôt du budget révisé 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

10. Travaux publics

- 10.1 Travaux de réfection de bordures et trottoirs;
- 10.2 Travaux de rapiéçage, de préparation granulaire et de pavage;
- 10.3 Travaux d'excavation;
- 10.4 Fourniture d'asphalte;
- 10.5 Fourniture et installation d'un système de sécurité;
- 10.6 Achat et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville;
- 10.7 Entente de réalisation de travaux mineurs avec Hydro-Québec pour le 9, rue Michel-Viger;

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020;
- 11.2 PIIA : rénovation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, 1020, 1^{re} rue, lot 1 812 204;

12. Sécurité publique

- 12.1 Modification de statut - pompier;
- 12.2 Démission de l'employé 20-0643;
- 12.3 Fin d'emploi – employé 20-0605;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

- 14.1 Candidature au conseil d'administration du carrefour action municipale et famille;
- 14.2 Services de gestion et de surveillance fournis par l'organisme La Saison du passeur;

15. Point(s) nouveaux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

20-09-218

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 14.1 - Candidature au conseil d'administration du carrefour action municipale et famille.

Adoptée.

20-09-219 RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 17 août 2020.

Adoptée.

20-09-220 RÉSOLUTION

4.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-R-213 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis est donné par Monsieur Jacques Darche, conseiller, à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Jacques Darche explique que ce règlement vise à exclure les membres du personnel d'un établissement de santé qui effectuent des visites à domicile de l'obligation de demander une vignette à la municipalité sous certaines conditions.

Jacques Darche dépose le projet de règlement.

20-09-221 RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 20-R-186-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 14-R-186 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a adopté un règlement d'urbanisme afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de redéveloppement résidentiel, sur le lot numéro 1 814 035 situé en bordure de la 2e Rue, a été déposé à la Ville pour étude;

CONSIDÉRANT que la proposition soumise consiste à démolir la résidence existante afin de pouvoir utiliser le terrain pour la construction d'un projet intégré d'habitations multifamiliales, constitué de deux bâtiments de dix unités de logement chacun;

CONSIDÉRANT que les dimensions et la forme du terrain concerné se prêtent à un redéveloppement sous forme de projet intégré;

CONSIDÉRANT que le projet respecte l'orientation du plan d'urbanisme visant l'optimisation de l'espace disponible dans le périmètre

d'urbanisation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard du projet;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, des modifications au règlement d'urbanisme municipal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 août 2020, conformément à la loi, par Claude Gauthier;

CONSIDÉRANT que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 17 août 2020, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des commentaires soumis pendant la période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime d'intérêt de poursuivre le processus de modification du règlement d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte le second projet de règlement numéro 20-R-186-9 intitulé « *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 14-R-186* »;

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée.

20-09-222

RÉSOLUTION

**5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 20-R-232
RELATIF À L'UTILISATION
EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT DE
L'AQUEDUC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 20-R-232 permet d'encadrer l'usage de l'eau provenant de l'aqueduc municipal avec efficacité;

CONSIDÉRANT que l'intervention du conseil municipal est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation du règlement, a été donné lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 par Tania Ann Blanchette, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 20-R-232 intitulé *Règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc municipal*.

Adoptée.

20-09-223

RÉSOLUTION

**5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 20-R-023-2
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 00-R-23
RÉGISSANT L'AQUEDUC ET
REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 97-R-386 ET 98-R-386-1**

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal désire modifier le règlement 00-R-023 régissant l'aqueduc et remplaçant les règlements numéros 97-R-386 et 98-R-386-1;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation du règlement, a été donné lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 par Jacques Darce, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 20-R-023-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 00-R-023 régissant l'aqueduc et remplaçant les règlements numéros 97-R-386 et 98-R-386-1.*

Adoptée.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

20-09-224

RÉSOLUTION

8.1 PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE 10-0110 AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT

la recommandation du 3 septembre 2020 de Madame Susie Dubois, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de Madame Marie-Rose Simeone, employée numéro 10-0110, au poste d'adjointe administrative, à compter du 25 août 2020.

Adoptée.

20-09-225

RÉSOLUTION

8.2 PAIEMENT DES FRAIS À DISTANCE PAR LES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT

que la Ville a signé une convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. (ci-après nommé « le CRSBP»), le 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT

que le CRSBP veut mettre en place un service de paiement à distance des différents frais qu'ont à payer les usagers des

bibliothèques de ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que le CRSBP ne facturera pas de frais supplémentaires à la Ville pour l'ajout de ce service;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le CRSBP à recevoir les frais payés par carte de crédit ou carte de débit par les abonnés de la bibliothèque de Richelieu de manière centralisée via Paypal;

QUE le conseil municipal autorise le CRSBP à configurer le service de paiement des frais à distance pour la bibliothèque de Richelieu;

QUE conseil municipal s'engage à remettre le montant des paiements des abonnés de la bibliothèque ainsi amassés au cours d'une année au budget de fonctionnement de sa bibliothèque municipale;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu l'addendum à la Convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque et tout autre document donnant effet à la présente.

Adoptée.

20-09-226

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 2 septembre 2020, soit :

- Chèques numéros 8953 à 9035 pour un montant total de 507 259,41 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 2 septembre 2020 pour un montant total de 340 562,72 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 2 septembre 2020;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois d'août 2020;

9.4 ... Dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

20-09-227

RÉSOLUTION

**9.5 PROLONGATION DE L'ABOLITION
DES INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DE
TAXES**

CONSIDÉRANT que le *Règlement 20-R-225 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020* prévoit un intérêt au taux fixe de 14 % l'an ou 1,17 % par mois sur les comptes de taxes dus;

CONSIDÉRANT qu'un règlement modifiant le *Règlement numéro 20-R-225 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020* a été adopté le 1^{er} juin 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et qu'il stipule que « les intérêts qui s'accumuleront sur les comptes de taxes impayées, entre la période du 6 avril et du 7 septembre 2020 sont abolis » (règlement 20-R-225-1, art. 8.2.1);

CONSIDÉRANT que le troisième versement des taxes à la Ville est dû et exigible le ou avant le 10 septembre 2020;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en vertu de l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une prolongation de la période d'abolition des intérêts qui s'accumulent sur les comptes de taxes impayées depuis le 6 avril 2020 jusqu'au 10 septembre 2020 inclusivement.

Adoptée.

20-09-228

RÉSOLUTION

**9.6 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DU BASSIN DE CHAMBLY**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé en date du 10 juillet 2020 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917), budget approuvé le 27 août 2020 et portant le numéro d'approbation 0224.

Adoptée.

20-09-229

RÉSOLUTION

**10.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE
BORDURES ET TROTTOIRS**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Les Entreprises Pearson Pelletier :

- De la facture numéro 8484 au montant de 24 719,63\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs dans le stationnement de la caserne, et que cette dépense soit assumée à même le règlement 18-R-212 de la caserne;
- De la facture numéro 8451 au montant de 23 857,31\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs (démolition et disposition) sur diverses rues, et que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517;
- De la facture numéro 8486 au montant de 24 719,63\$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs (coffrage et bétonnage) sur

diverses rues, et que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-09-230

RÉSOLUTION

10.2 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE, DE PRÉPARATION GRANULAIRE ET DE PAVAGE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à l'entreprise Les Pavages MCM inc. :

- De la facture numéro 4044 au montant de 24 834,60\$, taxes incluses, pour le profilage et le pavage à l'intersection surélevée de la 3^e et de la 12^e rue, et que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517;
- De la facture numéro 4046 au montant de 24 029,78\$, taxes incluses, pour le rapiéçage mécanisé dans le rang des Cinquante-Quatre, et que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517;
- De la facture numéro 4045 au montant de 24 374,70\$, taxes incluses, pour les travaux de préparation granulaire pour le pavage à la caserne, et que cette dépense soit assumée à même le règlement 18-R-212 de la caserne.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-09-231

RÉSOLUTION

10.3 TRAVAUX D'EXCAVATION

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à l'entreprise Excavation Michel Tessier inc. de la facture numéro 0973-0974 au montant de 15 809,06\$, taxes incluses, pour des travaux d'excavation, et que cette dépense soit assumée à même le projet du pavage N.D.B.S.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-09-232

RÉSOLUTION

10.4 FOURNITURE D'ASPHALTE

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à l'entreprise Construction DJL inc. de la facture numéro CA03 2020 18024900 au montant de 16 668,32\$, taxes incluses, pour la fourniture d'asphalte, et que cette dépense soit assumée à même le règlement 18-R-212 de la caserne.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-09-233

RÉSOLUTION

10.5 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à l'entreprise Groupe sécurité Robillard inc. de la facture numéro 88100 au montant de 18 950,23\$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système de sécurité, et que cette dépense soit assumée à même le règlement 18-R-212 de la caserne.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-09-234

RÉSOLUTION

10.6 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville pour un montant approximatif de 10 000\$ et que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-09-235

RÉSOLUTION

10.7 ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MINEURS AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR LE 9, RUE MICHEL-VIGER

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté à Hydro-Québec une demande d'alimentation pour l'adresse située au 9, rue Michel-Viger pour une nouvelle installation électrique permanente;

CONSIDÉRANT le projet d'*Entente de réalisation de travaux mineurs* soumis par Hydro-Québec à la Ville, lequel fait état des conditions de service fixées par la Régie de l'énergie et précise l'échéancier de réalisation des travaux ainsi que leurs coûts, qui sont estimés à 9 755,02\$ incluant les taxes;

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et à signer pour et au nom de la Ville de Richelieu l'*Entente de réalisation de travaux mineurs* avec Hydro-Québec pour le 9, rue Michel-Viger aux coûts estimés de 9 755,02\$, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit assumée à même le projet « Mise à niveau – Station Viger ».

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020.

20-09-236

RÉSOLUTION

11.2 PIIA : RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, 1020, 1^{ÈRE} RUE, LOT 1 812 204

CONSIDÉRANT que le projet consiste à rénover le bâtiment d'intérêt patrimonial, soit repeindre les fenêtres et les soffites de couleur noire, installer des garde-corps et des colonnes en bois de couleur noire sur la galerie avant, changer l'éclairage et repeindre la tôle sur le garage et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA, chapitre 11 « Bâtiments d'intérêt patrimonial »;

CONSIDÉRANT les plans et les croquis déposés par le demandeur en date du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage est incomplet et devra être présenté lors d'une rencontre ultérieure du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 août 2020 du comité consultatif

d'urbanisme à l'effet de « recommander au conseil municipal d'approuver le projet selon les conditions suivantes :

- Peinturer les portes et les fenêtres de couleur noire;
- Installer des garde-corps et des colonnes en bois de couleur blanche sur toutes les galeries;
- Peinturer la tôle sur la toiture du bâtiment principal ainsi que le revêtement sur le bâtiment accessoire de couleur grise;
- Installer (ou peindre) les soffites et les fascias de couleur blanche;
- Peinturer les lucarnes de couleur blanche;
- Installer l'éclairage sur les galeries tel que proposé. »

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le projet selon les conditions suivantes :

- Peinturer les portes et les fenêtres de couleur noire;
- Installer des garde-corps et des colonnes en bois de couleur blanche sur toutes les galeries;
- Peinturer la tôle sur la toiture du bâtiment principal ainsi que le revêtement sur le bâtiment accessoire de couleur grise;
- Installer (ou peindre) les soffites et les fascias de couleur blanche;
- Peinturer les lucarnes de couleur blanche;
- Installer l'éclairage sur les galeries tel que proposé.

Adoptée.

20-09-237

RÉSOLUTION

**12.1 MODIFICATION DE STATUT -
POMPIER**

CONSIDÉRANT

la recommandation du 24 août 2020 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie, de nommer Monsieur Jacky Géhin au poste de Capitaine-prévention;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la nomination de Monsieur Jacky Géhin au poste de Capitaine-prévention, selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu et ce, en date du 8 septembre 2020.

Adoptée.

20-09-238

RÉSOLUTION

**12.2 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-
0643**

CONSIDÉRANT

la lettre de démission du 10 juillet 2020 de Monsieur Maxime Lussier, pompier recrue;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Maxime Lussier de son poste de pompier recrue au sein du Service de Sécurité incendie, en date du 10 juillet 2020, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

20-09-239

RÉSOLUTION

12.3 FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 20-0605

CONSIDÉRANT la lettre de fin d'emploi du 20 août 2020 adressée à l'employé 20-0605, pompier, par Madame Sylvie Charpentier, directrice générale adjointe;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal confirme la fin d'emploi de l'employé 20-0605 de son poste de pompier au sein du Service de Sécurité incendie, en date du 20 août 2020.

Adoptée.

20-09-240

RÉSOLUTION

14.2 SERVICES DE GESTION ET DE SURVEILLANCE FOURNIS PAR L'ORGANISME LA SAISON DU PASSEUR

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à l'organisme La Saison du Passeur :

- De la facture numéro LSDP2020-35 au montant de 24 457,20 \$ pour les services de gestion de la piscine municipale pour l'été 2020 (3^e, 4^e, 5^e versement) et que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-701-40-451.
- De la facture numéro LSDP2020-37 au montant de 6 368,30 \$ pour les services de gestion du camp jour Ribonjeux pour l'été 2020 et que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-701-20-415.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer le paiement immédiat des factures énumérées ci-haut.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

16 Période de questions

20-09-241

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h27.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Geneviève Grimard
Greffière adjointe

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.